



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 34

26 août 1970

PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

Extraits d'une allocution prononcée récemment par le président de la Commission des prix et des revenus, M. John H. Young, devant le Club Kiwanis d'Ottawa-Sud:

Il y a quelques semaines, lors d'une conférence fédérale-provinciale qui avait lieu à Winnipeg, la Commission des prix et des revenus a proposé six pour cent comme maximum raisonnable d'augmentation annuelle des salaires et traitements à accorder dans les circonstances actuelles. Elle a indiqué à ce moment-là qu'elle ne considérait pas cette règle comme inflexible et devant s'appliquer dans tous les cas. En effet, des hausses de salaires au-delà de six pour cent pourraient être justifiées dans une diversité de cas d'exceptions comme ceux des travailleurs relativement mal payés, en cas de rareté de main-d'oeuvre, de gains particuliers de productivité attribuables à l'élimination de pratiques restrictives au niveau du travail, de promotions et de cas extrêmes de rattrapage. D'autre part, il faudrait aussi reconnaî-

tre qu'il pourrait se présenter de nombreux cas où des employés ne pourraient pas obtenir d'augmentation annuelle aussi considérable que six pour cent. En général, le chiffre proposé par la Commission impliquait un abaissement marqué du taux annuel d'augmentation pratiqué ces derniers temps, soit environ sept ou huit pour cent pour les salaires hebdomadaires moyens et huit à neuf pour cent pour les taux de base moyens prévus aux termes de conventions collectives importantes.

Or, comme vous le savez sans doute, la Commission n'a pas le pouvoir d'obliger qui que ce soit à suivre ses conseils ou ses suggestions. En soumettant sa proposition aux gouvernements fédéral et provinciaux, elle voulait voir dans quelle mesure elle pouvait compter sur l'appui des gouvernements dans ses efforts tendant à persuader employeurs et employés de la nécessité de limiter l'ampleur des augmentations de salaires et de traitements, dans le cadre d'un programme destiné à contenir les hausses de prix et de revenus monétaires en général. Dans l'ensemble, la réponse des gouvernements représentés à cette conférence a été favorable à cette initiative, même si le degré d'appui que chaque gouvernement, en particulier, estimait pouvoir accorder à l'objectif de la Commission dans la pratique n'est pas uniforme, et même s'il reste susceptible de diverses restrictions et réserves. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des groupes d'employés ont accueilli la proposition avec un enthousiasme pour le moins mitigé, et les nombreux cas où des relèvements de salaires dépassant largement les six pour cent ont été accordés par des employeurs ont fait l'objet de passablement d'attention dans le public.

Beaucoup en ont conclu que les tentatives de la Commission en vue de limiter l'ampleur des augmentations de salaires et de traitements avaient suscité trop de problèmes pratiques et reçu un trop faible appui effectif pour rimer à quoi que ce soit. Il se peut, en effet, que nous aboutissions à ce résultat, mais pour ma part je tiens une telle conclusion

SOMMAIRE

Progrès dans la lutte contre l'inflation	1
Des porcelets adoptifs	3
Rapport sur l'étude des cigarettes	3
La population active.....	4
Mise à l'eau d'un navire de soutien	5
Timbre du Groupe des Sept	5
Entraînement dans la milice offert aux étudiants.....	5
Échange d'avions Canada-États-Unis	6
Restriction sur les produits mercuriels	6
"QUIC" à la rescousse	7
Le commerce international.....	7
La CAE vend une de ses filiales	7
Symposium sur les usagers de la drogue	8
Index mensuel	9

pour nettement prématurée. Si l'ampleur des augmentations de salaires ne diminuait pas au cours des quelques prochains mois, je pense qu'on serait forcé de conclure que le problème aurait bien peu de chance de se régler de lui-même et qu'il nous faudrait songer beaucoup plus sérieusement que nous ne l'avons fait jusqu'ici à des moyens de nous y attaquer.

RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Entre-temps, une série de nouveaux faits économiques se sont manifestés, faits économiques qui touchent directement les efforts de la Commission en vue de mieux maîtriser l'inflation des dernières années en dérangeant le moins possible la croissance de la production et les niveaux d'emploi.

Dans le domaine des prix, les nouvelles récentes sont sans contredit encourageantes. En juin 1970, l'indice des prix s'établissait au Canada à 3.2 pour cent au-dessus de ce qu'il était une année auparavant. Au cours de la dernière période de douze mois, la hausse avait été de 5.2 pour cent.

Il est difficile de déterminer de façon certaine, à un moment quelconque, le taux annuel de hausse de l'indice des prix en courte période, du fait que, pour une part, les prix accusent un certain comportement saisonnier et, d'autre part, à cause de l'irrégularité des fluctuations des prix des denrées alimentaires. Mais un examen attentif révèle que, dans l'ensemble, le taux annuel de hausse des prix à la consommation depuis le quatrième trimestre de l'an dernier et le deuxième trimestre de cette année s'est établi en moyenne entre 3 et 3.5 pour cent. Ce taux correspond à un taux annuel de 5 à 5.5 pour cent pour la période correspondante d'une année auparavant. Cette impression générale d'abaissement marqué du taux de hausse des prix à la consommation recueillie ces derniers mois, par rapport à ce que nous constatons il y a un an, persiste du reste, que nous nous arrêtons à l'indice global ou que nous considérons l'indice qui tient compte de tous les prix autres que ceux des produits alimentaires.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

Autre constatation importante: le taux de hausse des prix à la consommation constaté dernièrement est beaucoup moins prononcé au Canada qu'aux États-Unis ou même que dans la plupart des autres pays industrialisés du monde occidental. La hausse de 3.2 pour cent de l'indice des prix à la consommation relevée au Canada pour les douze derniers mois correspond à des hausses de 6 pour cent aux États-Unis, 5.6 pour cent au Royaume-Uni, 5.7 pour cent en France, 8.3 pour cent au Japon, cinq pour cent en Italie et 3.8 pour cent en Allemagne. Que les prix à la consommation aient monté moins rapidement au Canada qu'aux États-Unis n'est pas un fait nouveau, puisque cette même tendance existe depuis 1967. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que l'écart entre les taux de hausse dans les deux pays n'a à peu près jamais été aussi prononcé qu'au cours des derniers mois. C'est une réalité qui mériterait des ex-

plications de la part de ceux qui nous redisent, depuis le début, que l'inflation est un problème mondial auquel les Canadiens ne peuvent à peu près rien par eux-mêmes, de ceux qui tiennent pour inévitable que les prix montent au Canada sensiblement à la même vitesse qu'aux États-Unis où que dans les autres pays industrialisés.

On constate aussi que les prix de gros augmentent beaucoup moins rapidement depuis quelque temps. Ainsi, l'indice des denrées autres que les denrées agricoles est à la baisse depuis deux mois consécutifs et s'établit actuellement à seulement 2.3 pour cent au-dessus du niveau d'il y a un an. L'indice des prix de vente d'un nombre de plus en plus considérable d'industries a aussi accusé des baisses ces derniers mois et, dans le cas de certaines marchandises de base du commerce mondial, notamment le cuivre et d'autres métaux, le fléchissement des prix constaté depuis un mois ou deux est très frappant.

D'ailleurs, il n'y a pas que l'indice des biens de consommation et des marchandises industrielles qui nous autorise à conclure que les pressions inflationnistes ont atteint leur apogée et sont maintenant engagées à la baisse. Comme on le sait, les cours des actions ordinaires ont baissé depuis un an et, depuis quelque temps, nous assistons au fléchissement des taux d'intérêt sur le marché de l'argent, des taux d'intérêt sur les émissions d'obligations, des taux de prêt des banques et des taux hypothécaires. Dans bon nombre de régions urbaines, la montée des valeurs immobilières qui durait depuis si longtemps s'est enfin temporairement stabilisée et même les loyers semblent marquer un temps d'arrêt dans beaucoup de nos grandes villes.

D'autre part, il faut le constater, la croissance de l'emploi et de la production est devenue assez lente, et le chômage s'est grandement accentué, même si on fait la part des effets indirects d'un certain nombre d'arrêts de travail importants découlant de différends industriels. Pour toute une gamme d'activités commerciales, nombre d'entreprises font face à une certaine faiblesse dans la demande de leurs produits et sont de moins en moins en mesure de hausser leurs prix. En même temps, leurs prix de revient unitaires restent assujettis à des pressions de hausse par suite de l'accroissement marqué des taux de rémunération alliés à un taux anormalement faible d'augmentation de la productivité, phénomène qui se produit lorsque le volume de production cesse de croître ou commence à décroître. Il s'ensuit un rétrécissement très marqué des marges de bénéfice dans un nombre de plus en plus considérable d'industries et ce resserrement des profits contribue pour sa part au ralentissement de l'embauche et de l'expansion dans un grand nombre d'entreprises.

PERSPECTIVE DE STABILITÉ

Que conclure de tout ceci? En ce qui concerne les pressions inflationnistes, la situation actuelle est bien différente de ce qu'elle était il y a un an. Nous

DES PORCELETS ADOPTIFS

Trois porcelets bien portants viennent de naître en Grande-Bretagne de parents qui sont au Canada. Cette naissance est l'aboutissement d'un transfert transatlantique d'ovules de truie, fécondés ici et implantés dans l'utérus d'une truie en Angleterre. Bien que des oeufs fécondés aient déjà été transplantés d'une femelle à une autre, l'opération cette fois bat le record de distance puisqu'elle eut lieu à 3,250 milles du point de départ.

La vie de nos porcelets commença le 16 mars 1970 à l'Institut de recherches vétérinaires de Hull (Québec), qui relève du ministère de l'Agriculture du Canada. A la même époque, à Weybridge, en Angleterre, des truies étaient préparées à leur rôle de mères adoptives.

Le 16 mars, en effet, trois truies donneuses étaient saillies à l'Institut de Hull. Le 19 mars, leurs oeufs fécondés ont été enlevés et placés dans un liquide; transportés immédiatement par avion en Angleterre, ils ont été implantés dans l'utérus d'une mère adoptive au Laboratoire central vétérinaire de Weybridge, administré par le ministère britannique de l'Agriculture. Le transport a duré 16 heures environ.

Les vétérinaires britanniques viennent d'annoncer la naissance de trois porcelets bien portants, nés à terme. La mère adoptive avait reçu 34 oeufs fécondés.

ENTREPRISE INTERNATIONALE?

Le succès de cette transmission d'oeufs marque le commencement de ce qui pourrait devenir une vaste et importante entreprise internationale.

L'application pratique la plus probable de cette technique serait le transfert d'ovules fécondés provenant de bovins de boucherie de race européenne, pour implantation chez des animaux nord-américains. Présentement, les éleveurs canadiens paient des milliers de dollars pour importer d'Europe des animaux vivants, sans compter les milliers de dollars en frais supplémentaires de quarantaine, imposée pour éviter la propagation de maladies. En plus, ils doivent attendre près d'un an pour entrer en possession de leurs animaux.

Il s'agit du second essai de ce genre entre le Canada et l'Angleterre; le premier avait échoué. Un

RAPPORT SUR L'ÉTUDE DES CIGARETTES

Le dernier rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dont la publication a été autorisée récemment par le ministre John Munro, fait état d'une réduction de la teneur en goudrons et en nicotine de nombreuses marques de cigarettes.

"Il a été constaté que nombre des 91 types de cigarettes étudiés, avec ou sans filtre et de diffé-



(Ministère britannique de l'Agriculture)

Les trois porcelets conçus au Canada et nés à Weybridge, Angleterre, sont ici en compagnie de leur "mère adoptive".

autre essai d'Angleterre vers le Japon avait eu le même sort.

Des transferts chez des porcs et des bovins ont été réussis dans plusieurs centres de recherches de par le monde, y compris un essai portant aussi sur une seule truie - de l'Université de l'Illinois vers le Collège Macdonald, au Québec.

Les chercheurs des deux côtés de l'Atlantique soutiennent que le transfert d'ovules, comparative-ment à l'importation de bestiaux vivants, diminuerait sûrement les risques d'introduction de maladies exotiques. Mais de nombreux essais touchant la transmission des maladies par les oeufs devront avoir lieu avant que les règlements très sévères de quarantaine, actuellement en vigueur pour prévenir ce risque, puissent être modifiés en ce qui concerne l'importation d'ovules.

L'avantage principal de cette technique est sans contredit l'occasion qu'elle fournit à des parents génétiquement supérieurs de produire un nombre de descendants infiniment supérieur à celui qu'on peut obtenir dans les cas de gestation normale.

rentes dimensions, ont maintenant des teneurs inférieures en goudrons et nicotine, a déclaré M. Munro en comparant le dernier rapport avec ceux de mai et décembre 1969. Certains types montrent une réduction progressive au cours de la période comprise par les trois études. Ces résultats prouvent que la réduction de la teneur en goudrons et en nicotine est possible.

Dix-sept types de cigarettes canadiennes accusent une réduction de la teneur en goudrons de trois

milligrammes ou plus. Certaines cigarettes récemment introduites ont des teneurs assez faibles.

Le ministre a fait remarquer une fois de plus que les taux les plus bas de goudrons et de nicotine se trouvaient généralement dans les cigarettes avec filtre les plus courtes (format normal ou compact). "Cependant, nous ne connaissons pas de cigarette absolument sûre et la position du ministère reste que la meilleure mesure, et de loin, est d'arrêter de fumer" a ajouté M. Munro.

Le ministère invite les fumeurs à surveiller leur consommation journalière s'ils passent d'une marque à une autre ayant une teneur moindre en goudrons. S'ils fumaient plus ils pourraient augmenter plutôt que diminuer leur exposition aux produits de la fumée.

Les études sur les goudrons et la nicotine sont faites par le Dr W.F. Forbes et le Dr J.C. Robinson de l'université de Waterloo. Les échantillons de cigarettes ont été prélevés partout au Canada en février et mars.

LA POPULATION ACTIVE

De mai à juin, le nombre de personnes employées a augmenté, conformément à la tendance saisonnière, de 196,000 pour s'élever à 8,148,000. Le nombre de chômeurs, contrairement à la tendance normale à cette période de l'année, a crû de 16,000 pour atteindre 529,000. L'effectif de la population active a augmenté de 212,000, pour atteindre 8,677,000 personnes.

En comparaison de juin 1969, l'effectif de la main-d'oeuvre a augmenté de 274,000 personnes, soit 3.3%, et le nombre de personnes employées de 128,000, soit 1.6%. Le nombre de chômeurs était de 146,000 plus élevé qu'il y a un an.

EMPLOI

Sur les 196,000 personnes qui sont venues s'ajouter à l'effectif "employés" entre mai et juin, 137,000 étaient âgées de 14 à 24 ans. Cette avance est quelque peu inférieure à celles qui ont été enregistrées au cours des deux dernières années pour la même période, mais supérieure à toutes les autres des années soixante. L'effectif "employés" a grossi de 58,000 adultes âgés de 25 ans et plus; cette augmentation, conforme à la tendance habituelle, est plus forte que celle de l'année dernière.

Le nombre de personnes employées s'est accru de façon normale au cours de la période observée dans la plupart des branches d'activité et plus particulièrement dans le commerce (plus 51,000). La construction (plus 34,000), la fabrication (plus 33,000) et l'administration publique (plus 25,000) signalent des augmentations plus faibles. L'agriculture, de son côté, a absorbé 19,000 personnes.

Près de la moitié de l'augmentation du nombre de personnes employées de mai à juin s'est produite au Québec (91,000) et approximativement le tiers en Ontario (63,000). Dans la région de l'Atlantique et dans les Prairies, les augmentations ont été, res-

pectivement, de 23,000 et de 19,000 personnes. En Colombie-Britannique, la situation est restée inchangée.

Par rapport à l'année dernière, l'emploi des groupes d'âge "14-19 ans" et "20-24 ans" a été peu touché par les changements. Le nombre de personnes employées âgées de 25 ans et plus a augmenté de 125,000 entre juin 1969 et juin 1970.

D'une année à l'autre, ce sont les services sociaux, commerciaux, industriels et personnels qui ont enregistré l'avance la plus marquée (139,000 employés de plus). Suivent, d'assez loin: le commerce (29,000) et la construction (16,000). Des diminutions par rapport à l'année dernière se sont produites dans l'exploitation forestière (27,000 de moins) et dans les transports, communications et autres services d'utilité publique (26,000 de moins).

La plus grande partie de l'augmentation (128,000) du nombre de personnes employées par rapport à l'année dernière est survenue en Ontario (106,000 ou 3.5% de plus). Les Prairies, la région de l'Atlantique et le Québec enregistrent des accroissements, modestes, de 1.6, 1.4 et 0.5% respectivement. En Colombie-Britannique, par contre, le nombre de personnes employées a déchu de 2.4%.

CHÔMAGE

L'augmentation (plus de 16,000) du nombre de chômeurs entre mai et juin résulte d'un accroissement de 62,000 chômeurs parmi les personnes âgées de 14 à 24 ans, et de légères diminutions dans les autres groupes d'âge. L'augmentation du nombre de chômeurs jeunes traduit l'arrivée massive d'étudiants sur le marché du travail à cette période-ci de l'année. Le chômage chez les personnes âgées de 25 ans et plus est resté élevé.

Entre mai et juin, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont enregistré une augmentation du chômage: soit 26,000 chômeurs de plus en Ontario et 15,000 chômeurs de plus en Colombie-Britannique. Au Québec, par contre, on signale une diminution du nombre de chômeurs (moins de 13,000). Les régions de l'Atlantique et des Prairies n'ont pas subi de changement sensible. En Colombie-Britannique, l'augmentation du nombre de chômeurs provient, indirectement, de conflits qui ont opposé syndicats ouvriers et patrons.

L'augmentation du nombre de chômeurs par rapport à l'année dernière a été de 146,000; sur ce nombre, 86,000 ont entre 14 et 24 ans et 60,000 sont âgés de 25 ans et plus.

Parmi l'ensemble des chômeurs connus en juin, 209,000, soit 39%, étaient en chômage depuis moins d'un mois, 30% depuis un à trois mois, 14% depuis quatre à six mois et 17% depuis sept mois ou plus.

Le nombre de chômeurs en juin 1970 représente 6.1% de l'effectif de la population active contre 4.6% en juin 1969 et 4.8% en juin 1968.

Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières a encore augmenté en juin 1970, pour atteindre 6.6%, soit le niveau le plus élevé depuis 1961.

MISE À L'EAU D'UN NAVIRE DE SOUTIEN

Le navire de soutien opérationnel, *HMCS Preserver*, qui jauge 22,000 tonnes, a été mis en service le 7 août dernier à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. M. J.E. Dubé, ministre des Affaires des anciens combattants, était l'invité d'honneur à la cérémonie.

Le *Preserver* est le deuxième navire de soutien opérationnel construit à Saint-Jean pour être mis à la disposition du Commandement maritime. Le premier, *HMCS Protecteur*, y a été mis en service en août dernier.

Les navires ont été construits en vue d'augmenter le rayon d'action de la flotte canadienne en lui permettant d'effectuer une navigation au long cours grâce à un ravitaillement de longue portée en mer. Ils peuvent également soutenir les opérations sur terre.

Le plan du *Preserver* et du *Protecteur* constitue, à de nombreux égards, une amélioration du premier navire du programme, *HMCS Provider*, mis en service il y a 7 ans. Les nouveaux navires contribueront grandement à rendre la flotte à même d'effectuer des transbordements de provisions et de combustible à une vitesse élevée par beau temps ou mauvais temps.

Le capitaine Mark W. Mayo, âgé de 46 ans et natif de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, prendra le commandement du *Preserver* qui transporte à son bord un effectif de 270 officiers et hommes.



Le *HMCS Preserver*

TIMBRE DU GROUPE DES SEPT

Les Postes canadiennes émettront un timbre commémoratif de six cents le 18 septembre 1970, pour marquer le 50e anniversaire de la formation du Groupe des Sept.

Le dessin que l'on a choisi pour ce timbre est une reproduction du tableau "Les Îles aux sapins" d'un des fondateurs du Groupe, Arthur Lismer. Le timbre sera d'un nouveau format, 30mm, pour que ses dimensions soient proportionnellement les mêmes que celles du tableau. Le procédé de lithographie per-



mettra l'utilisation de cinq couleurs: le jaune, le rouge, le bleu, le noir et une teinte spéciale de vert. Le timbre sera tiré à trente-six millions d'exemplaires par la maison d'impression *Ashton-Potter Limited*, de Toronto, et sera le premier timbre commémoratif imprimé par un établissement situé hors d'Ottawa.

Le Groupe des Sept a été formé en 1920 par sept artistes éminents du Canada qui étaient d'un même avis sur la manière dont les paysages canadiens devraient être reproduits. Ce qui caractérise en particulier les oeuvres du Groupe a été exprimé par Arthur Lismer en 1924: "Nous nous concentrons sur le dessin. C'est surtout par le dessin que nous mettons les paysages en valeur, en ne négligeant pas pour autant la couleur. Nous nous sommes libérés de l'emprise de l'impressionnisme français".

A part Lismer, les premiers membres du Groupe des Sept étaient Lawren Harris, A.Y. Jackson, F.H. Varley, J.E.H. MacDonald, Frank Johnston et Franklin Carmichael. Cinq de ces artistes étaient des survivants d'un groupe plus ancien, connu sous le nom d'École Algonquin et dont Tom Thompson avait fait partie jusqu'à sa mort, survenue en 1917.

ENTRAÎNEMENT DANS LA MILICE OFFERT AUX ÉTUDIANTS

La décision du Gouvernement fédéral d'offrir des cours dans la milice à 7,000 étudiants à travers le Canada semble déjà s'avérer un grand succès.

Enrôlés pour une période de sept semaines, les jeunes hommes suivent un entraînement dans tout ce qui touche les questions militaires en général, soit la lecture de cartes géographiques, l'exercice militaire, les premiers soins et les manoeuvres de campagne. A Ottawa, le régiment *Cameron Highlanders of Ottawa* forme 50 membres, dont 23 font déjà partie du Régiment; les 27 autres n'ont été enrôlés que pour l'été dans le cadre du programme d'emploi pour les étudiants.

Les Gardes à pied du Gouverneur général entraînent 50, le 30e Régiment de campagne, 75, le 3e Régiment des transmissions, 25, et le Bataillon des services d'Ottawa, 50.

Toutes les unités de la région d'Ottawa signalent le grand enthousiasme des étudiants, âgés de 16 à 19 ans.

Le Major Glenn Law, chef du stage des *Cameron Highlanders* et administrateur du personnel au Bureau de la statistique, est très satisfait du projet dans son ensemble. "Nous sommes en avance sur le programme de formation, dit-il, et les jeunes hommes font preuve d'enthousiasme. Si on nous l'avait permis, nous aurions pu enrôler trois fois plus de personnel, tellement le programme s'est révélé populaire."

Le chef de stage des Gardes à pied du Gouverneur général, le Major Howard Hill, partage ces sentiments: "Nous aurions facilement pu enrôler 100 garçons, a-t-il dit. Ils sont tellement enthousiastes qu'ils sont d'accord pour s'entraîner en habits civils en attendant qu'on leur distribue les vêtements de manoeuvres, devenus rares puisque les unités régulières n'en portent plus."

On compte présentement deux sections pour la période de sept semaines: celle des étudiants et celle des soldats en formation qui ont fait partie d'une unité pendant toute l'année. Ces derniers étudient des sujets plus avancés tels que le génie de campagne, les opérations de transport et les transmissions.

ÉCHANGE D'AVIONS CANADA-ÉTATS-UNIS

Les Gouvernements du Canada et des États-Unis se sont mis d'accord sur l'échange de 58 avions *CF-101 Voodoo* des Forces canadiennes pour le même nombre d'appareils *USAF 101 Voodoo*. Par suite de l'Accord, le Canada recevra également huit avions supplémentaires, ce qui lui permettra de reconstituer la quantité originale des appareils *Voodoo* du Commandement de la défense aérienne, soit 66.

Les appareils *CF-101* des Forces canadiennes font partie de l'apport du Canada à la défense aérienne de l'Amérique du Nord et on les utilise aux bases de Bagotville (Québec) Chatam (Nouveau-Brunswick) Comox (Colombie-Britannique) et Val d'Or (Québec).

Les avions d'interception *USAF F-101* surpassent le modèle *CF-101* dans toutes les opérations, notamment à faible altitude et dans les zones de brouillage électronique. Le système de tir amélioré rendra beaucoup plus efficaces les équipages aériens canadiens.

PARTAGE DES FRAIS

Le programme d'échange et d'approvisionnement, entraînera pour le Canada une dépense d'environ 7 millions de dollars en espèces au pays même pour la modification de l'appareil et pour la modernisation des services de réparation et mise au point du système de tir. De plus, le Canada assumera encore jusqu'au 31 juillet 1971 les responsabilités financières de quelque 31 millions de dollars concernant l'utilisation et l'entretien par les États-Unis de certains emplacements de radio-repérage de la ligne

Pine Tree. Les ententes à conclure relativement au partage des frais après cette date font actuellement l'objet de négociations.

Le Canada a modifié les moteurs, les systèmes d'éjecteurs et l'équipement de navigation et de transmission des modèles *CF-101* au cours des années et ces modifications seront incorporées à l'appareil *F-101*.

L'échange débute ce mois-ci et doit se terminer à l'automne de 1971.

RESTRICTION SUR LES PRODUITS MERCURIELS

Le ministère de l'Agriculture a informé les fabricants de produits antiparasitaires qu'il se propose d'imposer l'an prochain des restrictions à l'usage des produits mercuriels.

La section des produits antiparasitaires de la Division des produits végétaux du ministère a déclaré, dans une circulaire adressée aux intéressés, qu'elle a l'intention de ne pas enregistrer l'an prochain les produits renfermant du mercure qui sont utilisés pour le traitement des semences. Elle refusera aussi d'enregistrer tout pesticide à base de mercure s'il existe un produit de rechange.

La section des produits antiparasitaires est chargée de l'enregistrement de tous les produits antiparasitaires fabriqués, vendus et employés au Canada.

EXCEPTIONS

Les restrictions à l'emploi des composés mercuriels seront sujettes à plusieurs exceptions, dont les suivantes: a) si l'emploi du produit ne laisse pas de résidu mercuriel dans les matières alimentaires consommées par l'homme ou par les animaux ou si le produit n'a pas un effet vraiment nocif sur les oiseaux et les animaux quand on observe le mode d'emploi figurant sur l'étiquette; b) si l'on demande la prolongation de l'enregistrement en vue de liquider les stocks existants dont la destruction pourrait occasionner des difficultés; c) et si les produits contenant du mercure sont nécessaires à la lutte contre les maladies qui s'attaquent aux cultures essentielles.

La communication ajoute: "On n'envisage pas d'apporter des restrictions aux autres usages du mercure, tels que la lutte contre les maladies du gazon et contre la tavelure de la pomme; toutefois, ces usages font l'objet de nouvelles études."

Les restrictions font suite à des constatations selon lesquelles le mercure, en certaines circonstances, s'accumulerait dans le cycle alimentaire d'oiseaux granivores ou d'oiseaux de proie, accumulation qui constitue "une menace éventuelle pour ces espèces".

"De plus, il y a danger que des restes de semences traitées ne soient pas détruites et contaminent le grain destiné à la consommation."

L'importance des résidus dans l'ensemble du milieu, dans les aliments et dans les grains four-

ragers dépend des soins mis à transporter, manipuler, planter et détruire les semences traitées avec ces produits.

“Il y aurait lieu d'améliorer les façons d'utiliser les semences traitées si l'on veut réduire le danger que courent les oiseaux touchés dans le cycle alimentaire. L'expérience indique aussi que certaines façons culturales touchant les semences traitées sont incompatibles avec les soins requis pour prévenir la contamination de grains destinés à l'alimentation humaine ou animale.”

Les produits à base de mercure sont connus pour leur efficacité et pour leur facilité d'emploi dans le traitement des semences, mais il y a eu tendance à les employer sans nécessité réelle.

“Pareille pratique a été la cause d'un emploi inconsidéré et excessif qui, à la lumière des renseignements que l'on possède maintenant, est pour le moins imprudent puisqu'il accroît le danger d'empoisonnement par le mercure sans présenter d'avantages compensatoires.”

“QUIC” À LA RESCOUSSE

L'avion géant Boeing 747 a soulevé quelques problèmes “de taille”, et la *Northern Electric*, filiale de fabrication et de recherche de Bell Canada, y met du sien pour les résoudre. Elle a en effet élaboré et mis au point — en un temps record — un système d'intercom unique en son genre, appelé QUIC (*Queuing Up Inter Com*), pour la *Pan American Airways*.

A la fin de 1969, la *Pan Am* première société de transport aérien à utiliser l'avion géant, a demandé à la *Northern Electric* de réaliser un système spécial d'intercom pour ses bureaux des aéroports, afin d'accélérer le flot de renseignements occasionné par le nombre accru de passagers dans chaque aéronef. Grâce au système de la *Northern*, les employés des comptoirs d'enregistrement et des salles d'embarquement des aéroports peuvent communiquer entre eux tout en gardant les mains libres. Dans les salles d'embarquement, on peut maintenant répondre dans l'ordre aux appels de vingt comptoirs à la fois.

Dès le mois de juin dernier, le système QUIC était en service dans trois bureaux de la *Pan Am*, soit à Boston, Chicago et San Francisco. Parmi les autres bureaux de la *Pan Am* qui seront munis du système de la *Northern Electric*, mentionnons ceux de Washington, Lisbonne, Paris, Rome, Beyrouth, Istamboul, Karachi et New Delhi.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Durant les six premiers mois de 1970, les transactions commerciales du Canada avec les pays étrangers se sont soldées par un excédent de 1,246 millions de dollars, soit près du double de l'excédent de 1969 et un montant égal à celui de 1968. Les exportations ont été de 8,443 millions de dollars, soit 16 pour cent de plus que le premier semestre de

1969, mais les importations (7,196 millions de dollars) n'ont été supérieures que de deux pour cent. La valeur des exportations à destination des États-Unis, qui était de 71 pour cent de l'ensemble des exportations en 1969, est tombée à 67 pour cent, se rapprochant ainsi de la moyenne des quatre dernières années. La valeur des importations en provenance des États-Unis est tombée à 73 pour cent.

Parmi les produits qui ont contribué à l'accroissement des exportations il y a le blé, l'orge, les viandes, la graine de colza, le minerai de fer, la pâte de bois, le papier journal, les engrais, les produits chimiques, le pétrole brut, le cuivre, le nickel et d'autres métaux non ferreux, ainsi que les produits de l'industrie de l'automobile.

Les importations de certains produits ont beaucoup varié par rapport à 1969; par exemple, les machines industrielles, les avions, les machines de bureau et les ordinateurs électriques ont été importés en plus grande quantité tandis que les machines agricoles, les véhicules automobiles et les pièces de rechange ont connu des diminutions.

Après correction des variations saisonnières, les transactions commerciales n'ont pas tellement varié pendant l'année en cours. De mai à juin, les importations et les exportations ont diminué de trois pour cent.

LA CAE VEND UNE DE SES FILIALES

La société *CAE Industries Ltd.* a terminé les négociations préliminaires en vue de vendre la filiale *B.C. Air Lines*, dont elle est propriétaire exclusive, à la société *Pacific Western Airlines Ltd.* de Vancouver.

Le président de la *CAE*, M. C. Douglas Reekie, a dit que la vente, sous réserve de l'approbation nécessaire du Gouvernement canadien, serait conclue ce mois-ci.

Il a fait observer que la *BCA* faisait en quelque sorte bande à part dans la famille des compagnies industrielles de la *CAE* puisqu'elle était la seule des neuf principales filiales à servir directement un marché de vente au détail. “Toutes les autres divisions de la *CAE* s'occupent de la fabrication et de la vente de produits et services à l'industrie plutôt qu'aux individus”, a-t-il déclaré. “Après un examen sérieux, nous avons décidé de nous départir de la *BCA* et de concentrer nos ressources et notre main-d'oeuvre, pour l'instant, sur le développement progressif de ces divers produits et services que nous fournissons à l'industrie canadienne et internationale.”

Les deux sociétés *PWA* et *BCA* desservent toutes deux plusieurs endroits de l'intérieur de la Colombie-Britannique.

La propriété et l'exploitation de *CAE* sont canadiennes et la société compte un effectif d'environ 3,500 personnes qui poursuivent des activités diverses à travers le Canada et l'Europe de l'Ouest.

SYMPOSIUM SUR LES USAGERS DE LA DROGUE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé qu'une subvention fédérale a été accordée à l'Association des hôpitaux du Canada pour un symposium national sur le traitement hospitalier des usagers de la drogue.

"La proposition de l'Association des hôpitaux du Canada d'organiser ce symposium est excellente et tout particulièrement bienvenue. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est très heureux d'apporter sa collaboration au projet de l'Association," a déclaré M. Munro. "J'espère que ce symposium permettra l'étude des problèmes des usagers de la drogue dans le contexte actuel et que les organismes sanitaires indépendants seront invités à y participer."

Les difficultés que rencontrent actuellement les hôpitaux avec les intoxiqués et les toxicomanes seront analysées au cours de conférences et de discussions de groupe. L'Association espère ainsi pouvoir établir une politique, des méthodes et des techniques adaptées au traitement des narcomanes, particulièrement des jeunes usagers de la drogue.

Le lieu et la date du symposium n'ont pas encore été annoncés.

CONGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION (Suite de la page 2)

sommes maintenant de plus en plus fondés à croire que l'inflation qui a fait rage durant toute la deuxième moitié des années 60 est, du moins, temporairement ralentie, et qu'au cours des quelques prochains mois nous devrions pouvoir réaliser de nouveaux progrès dans la stabilisation des prix. L'amélioration de la situation des prix à laquelle nous avons assisté jusqu'ici a été possible en partie grâce au resserrement des profits et, en partie, grâce à l'absence, cette année, de hausses générales des taxes de vente provinciales. Au cours des mois qui vont suivre, le relâchement s'accroîtra peut-être encore grâce au freinage des prix aux États-Unis, à un certain affaiblissement des prix mondiaux des denrées, et aux effets de l'appréciation modérée du cours du dollar canadien.

En nous reportant à l'année qui vient de s'écouler, on peut affirmer, je pense, que les efforts qu'a déployés la Commission pour éveiller le grand public aux dangers d'une hausse immodérée des prix et des revenus n'ont pas été absolument vains. Si nous avons pu accomplir davantage dans ce sens, nous aurions, je pense, contribué à maîtriser l'inflation plus rapidement, et la production et l'emploi auraient moins souffert des mauvais effets secondaires qui s'exercent temporairement.

LA PRUDENCE S'IMPOSE

Depuis quelques mois, le Gouvernement et la Banque centrale du Canada comme des États-Unis ont

pris un certain nombre de mesures destinées à libéraliser les politiques budgétaires et le crédit afin de ramener l'économie vers une meilleure croissance et d'élargir les possibilités d'emploi. Il est donc important de continuer à nous orienter dans cette direction, mais il importe aussi que, ce faisant, nous tâchions d'éviter le risque d'une recrudescence éventuelle de l'inflation.

Ce ne sera probablement pas facile. Le déclin de la poussée inflationniste qui se produit à l'heure actuelle survient dans une conjoncture économique de croissance anormalement lente, de chômage élevé et de marges bénéficiaires qui vont nettement en s'amenuisant, aucune de ces caractéristiques ne pouvant ou ne devant être considérée comme permanente. Au fur et à mesure que l'activité économique reprendra et que ces conditions changeront, nous devrons rester en éveil et continuer à nous défendre contre une renaissance possible du phénomène inflationniste.

C'est dans ce contexte que nous devons continuer à nous préoccuper de l'ampleur des hausses de coût de la main-d'oeuvre que nous insérons dès aujourd'hui dans nos prix de revient futurs. Des hausses de salaires s'établissant en moyenne à plus de huit pour cent par année sont beaucoup plus considérables que l'accroissement moyen, à long terme, de la production par personne en emploi, lequel se situe aux environs de 2.5 ou 3 pour cent par année dans le secteur commercial non agricole de l'économie.

C'est dire que pour augmenter leur production annuelle de 2.5 à 3 pour cent, les entreprises canadiennes doivent en moyenne effectuer des déboursés additionnels de l'ordre de huit pour cent du coût annuel de leurs salaires pour s'assurer la main-d'oeuvre dont elles ont besoin.

Or la différence entre ces deux chiffres doit provenir de quelque part et, si la demande était assez forte, les entreprises refilerait presque certainement leurs hausses de coûts unitaires en main-d'oeuvre au consommateur, soit en toute probabilité à un salarié, sous forme de hausses de prix. Pour l'instant, bien sûr, la faiblesse de la demande et le programme de restriction des prix de la Commission interdisent presque aux entreprises d'agir ainsi, attendu que les hausses de prix ne sont tenues pour justifiées que si elles produisent moins de revenus que le montant nécessaire pour couvrir des accroissements de coût.

Il est certain que la mesure dans laquelle les entreprises peuvent ainsi continuer à absorber une partie de ces hausses marquées des coûts de la main-d'oeuvre aux dépens de leurs profits n'est pas sans limite, cependant. Au fur et à mesure qu'elles voient fondre leurs marges bénéficiaires, les entreprises tâchent de se reprendre sur les frais de main-d'oeuvre en embauchant moins de travailleurs et elles se voient aussi obligées de réduire leurs projets d'expansion...

INDEX MENSUEL

(Vol. 25 — Août 1970)

- Accords internationaux (*voir* Défense nationale)
- Affaires extérieures (*voir* Sciences et Statistiques)
- Agriculture
- La campagne agricole 1970-1971, No 32, p. 5
 - La politique agricole, No 33, p. 2
 - Les étudiants à la récolte des fraises, No 31, p. 5
 - Des porcelets adoptifs, No 34, p. 3
 - Restriction sur les produits mercuriels, No 34, p. 6
- Aide extérieure (*voir aussi* Immigration)
- Aide alimentaire au Nigéria, No 31, p. 6
 - Le développement international, No 33, p. 3
 - Pour l'amélioration de la qualité de vie chez les peuples défavorisés (discours de M. Sharp) No 31, p. 1
- Antilles (*voir* Commerce)
- Arctique (*voir* Nord canadien)
- Arts et Musées (*voir* Indiens et Esquimaux)
- CAE (*voir* Transports)
- CNRC (*voir aussi* Sciences)
- Deux femmes à la direction du —, No 33, p. 2
- Commerce et Industrie
- Le commerce international, No 34, p. 7
 - Mission spéciale dans les pays antillais, No 32, p. 7
- Communications (*voir* Sciences)
- Consommation (*voir aussi* Finances)
- Indice des prix à la —, No 33, p. 6
- Défense nationale
- Échange d'avions Canada-États-Unis, No 34, p. 6
 - Entraînement dans la milice offert aux étudiants, No 34, p. 5
 - Mise à l'eau d'un navire de soutien, No 34, p. 5
 - Nouveaux uniformes pour les Forces canadiennes, No 32, p. 3
- Éducation et Enseignement (*voir* Défense nationale)
- États-Unis (*voir* Défense nationale)
- ONF
- Ottawa 1970 (Photo-reportage de l'ONF, no 507) No 33, p. 4
- Finances
- Progrès dans la lutte contre l'inflation, No 34, p. 1
 - Remboursement à l'Italie, No 32, p. 4
- Immigration (*voir aussi* Main-d'oeuvre et Agriculture)
- Chirurgiens-dentistes tchèques, No 31, p. 6
 - La main-d'oeuvre et les immigrants, No 32, p. 4
 - L'immigration en 1969, No 33, p. 3
- Indiens et Esquimaux
- Essor de l'industrie indienne, No 32, p. 4
 - Nouveau livre d'un auteur indien, No 33, p. 2
- Industrie (*voir* Commerce et Indiens)
- Inflation (*voir* Finances)
- Italie (*voir* Finances)
- Leacock, S. (*voir* Lieux et monuments historiques)
- Lieux et monuments historiques
- Inventaire des bâtiments historiques, No 31, p. 6
 - Un mont du Yukon nommé Leacock, No 32, p. 7
- Main-d'oeuvre (*voir aussi* Immigration et Statistiques)
- Manitoba (*voir* Visites et Voyages)
- Nord canadien (*voir aussi* Lieux et monuments historiques)
- Nouvelles structures pour les "Producteurs de l'Arctique can. Ltée," No 33, p. 1
- Population (*voir* Statistiques)
- Postes
- Les timbres de Noël 1970, No 32, p. 5
 - Timbre du Groupe des Sept, No 34, p. 5
- Prix et Trophées
- Gagnant d'un prix du film, No 31, p. 4
 - Récompenses aux météorologistes marins, No 32, p. 5
 - Trophée à l'Imprimerie du Gouvernement, No 32, p. 8
- Santé et Bien-Être (*voir aussi* Agriculture)
- Rapport sur le coût des soins de santé, No 31, p. 4
 - Rapport sur l'étude de la cigarette, No 34, p. 3
 - Symposium sur les usagers de la drogue, No 34, p. 8
- Sciences (*voir aussi* CNRC)
- Le Conseil national de recherches et les relations extérieures, No 32, p. 1
 - "Quic" à la rescousse, No 34, p. 7
 - Une usine pour la fabrication d'acide sulfurique, No 32, p. 6
 - Véhicules alimentés au gaz naturel, No 32, p. 6
- Sharp, M.M. (*voir* Aide extérieure)
- Sports (*voir* Défense nationale)

Statistiques (voir aussi Commerce)

Emploi et salaire hebdomadaire moyen,
No 32, p. 7

La population active, No 34, p. 4

L'exploitation ferroviaire, No 32, p. 8

Naissances, mariages et décès, No 32, p. 4

Taschereau, Le juge R.

Décès d'un grand juriste canadien, No 33, p. 3

Tchécoslovaquie (voir Immigration)

T. N-O. (voir Visites et Voyages)

Transports (voir Prix et Statistiques)

La CAE vend une de ses filiales, No 34, p. 7

Travail (voir Prix et Statistiques)

Visites et Voyages

Visite royale dans les Territoires du N.-O. et au
Manitoba, No 31, p. 3

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a tenu sa 35e session à Genève, le 27 août 1970. Le Comité a examiné les rapports des commissions nationales et a adopté des résolutions sur les questions de la santé, de la nutrition, de la médecine traditionnelle et de la santé mentale.